Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_070-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno *; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ;* VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPÉ Fanny à RASLE-ROCHE Morgan ; DOYEN Virginie à LE MEAUX Vincent ; GOUAULT Jacky à CLEC'H Vincent ; GUILLOU Rémy à LE SAOUT Aurélie ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BREZELLEC Marcel ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	67
Procurations	09
Votants	**76**
Absents	12

Date d'envoi de la convocation : mercredi 25 février 2026
Secrétaire de séance Christian PRIGENT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_070-DE

Délibération

DEL2026-03-070 **RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLUi – PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ET DÉFINITION DES OBJETS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-11, L.153-31 à L.153-35, L.103-2 à L.103-6, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021 et modifié le 16 février 2024 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Guingamp approuvé par le PETR du Pays de Guingamp le 8 juillet 2021 ;

Vu la délibération n° DEL2020-12-349 du 15 décembre 2020 du Conseil d'Agglomération approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n° DEL2023-09-270 du 26 septembre 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie (PCAET) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération approuvé par délibération n° DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération du 12 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° DEL2024-09-195 du 24 septembre 2024 du Conseil d'Agglomération approuvant la justification de l'utilité des ouvertures à l'urbanisation sur les communes de Guingamp (Secteur 1), Pléhédel (Secteur 4), Plourivo (Secteur 3), Squiffiec (Secteur 3) et Yvias (Secteur 3) ;

Vu la délibération n° DEL2024-11-239 du 26 novembre 2024 du Conseil d'Agglomération approuvant la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation sur la commune de Brélidy (Secteur 2) ;

Vu la délibération n° DEL2024-05-152 du 27 mai 2025 du Conseil d'Agglomération approuvant la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation sur la commune de Trégonneau (Secteur 2) ;

Vu la modification simplifiée n°1 du PLUi approuvée par délibération du Conseil d'Agglomération le 3 mars 2026 ;

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de plan local d'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_070-DE

Considérant que les évolutions envisagées ne portent pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et ne remettent pas en cause l'économie générale du PLUi, la procédure de révision allégée prévue à l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme peut être engagée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Prescrit la révision allégée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Approuve les objectifs poursuivis et les modalités de concertation telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Précise que conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération pendant un délai d'un mois, sera également publiée sur le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération ; et que mention par affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT